

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 NOVEMBRE 2021
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 27/10/2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois de novembre à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON.

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Michèle PAGANIN après le vote de la délibération n°189.

PARTI EN COURS DE SEANCE : Claude CEPPI après le vote de la délibération n°205.

PROCURATIONS : Claude BOMPAR à Yves FUNEL, Marino CASSEZ à Ludovic SANCHEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Julie CREACH à Jean-Marc DELIA, François FERRY à Marie AMMIRATI, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON, Brigitte LUCAS à Claude SERRA, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Robert NOVELLI à Christian ORTEGA, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL, Catherine SEGUIN à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Martine ULBADI à Florence SIMON, Alain YBERT à Marc COMBE, Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO.

Michèle PAGANIN à Dominique BOURRET pour la délibération n° 189.

ABSENTS : Pierre BORNET, Aline BOURDAIRE, Stéphane CASSARINI, Gérard DELHOMEZ, Gilbert EININGER, Annie FRECHE, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, David VARRONE

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 10 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

DP2021_079	Instauration de l'entrée gratuite aux Jardins du Musée International de la Parfumerie dans le cadre du Festival du livre organisé à Mouans-Sartoux durant le weekend du 1er au 3 octobre 2021.
DP2021_080	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2021_081	Sortie de certains produits du stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2021_083	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un appartement situé au quartier de Roquevignon entre la CAPG et la Ville de Grasse.
DP2021_084	Approbation de la convention de mise à disposition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à la ville de Peymeinade.
DP2021_085	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Lycée Amiral de GRASSE
DP2021_086	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Lycée Francis de Croisset
DP2021_087	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Education Nationale pour la période 2021-2023.
DP2021_088	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Institut Médico Educatif (IME) Valfleurs
DP2021_089	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association AVF Grasse et Pays de Grasse
DP2021_090	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'établissement « Le foyer de Malbosc »
DP2021_091	Convention d'adhésion à Grasse campus, service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de l'établissement secondaire Conseils Formations Sports du Pays Grassois
DP2021_092	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Triathlon du Pays Grassois
DP2021_093	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Triathlon du Pays Grassois

DP2021_094	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Les sapeurs-pompiers de Grasse
DP2021_095	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Les sapeurs-pompiers de Grasse
DP2021_096	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et L'institut Médico-Éducatif « IME LE MOULIN »
DP2021_097	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Estérel plongée
DP2021_098	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Courir en Pays de Grasse
DP2021_099	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association UNSS du Collège FENELON
DP2021_100	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la piscine Harjès entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association UNSS du Collège CARNOT
DP2021_100	Convention de participation financière entre l'association « Le Petit Lopin » et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_101	Convention de participation financière entre le CCAS de la mairie de Saint-Vallier -de-Thiey et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_102	Convention de participation financière entre le CCAS de la mairie de Saint-Vallier -de-Thiey et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_103	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2021_104	Avenant n°2 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de la Méditerranée à vélo phase 2 - 2019-2022
DP2021_105	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association ARTVIVACE.

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2021-29	Conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse, de la Ville de Grasse et de la Ville de Peymeinade	SAS VEOLIA ENERGIE France Les espaces de Sophia, Bât L1 80 Route des Lucioles 06560 VALBONNE	06/10/2021	2 032 628,42 € HT, soit 2 404 025,10 € TTC, CEE déduits avec un objectif de - 12% de consommation d'énergie. La décomposition du prix est la suivante :

	(3 lots) Lot 01 : Marché pour la conception-réalisation des travaux d'économies d'énergie et l'exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse			-Travaux Conception-Réalisation : 606 162,24 € TTC ; -CEE Travaux Conception-Réalisation : 35 129,00 € ; -P1 : 764 788,92 € TTC ; -P2 : 588 816,67 € TTC ; -P3 : 479 386,27 € TTC ; -CEE P3 : 0 € ;
2021/29.2	Conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse, de la Ville de Grasse et de la Ville de Peymeinade (3 lots) Lot 02 : Marché pour la conception-réalisation des travaux d'économies d'énergie et l'exploitation-maintenance des installations de la Ville de Grasse	DALKIA SA Immeuble Space B Technopole Nice Méridia 11/13 rue des Grenouillères - CS 11031 06206 NICE CEDEX 3	06/10/2021	5 689 007,29 € HT et 6 788 940,69 € TTC, CEE déduits avec un objectif de - 11,20% de consommation d'énergie. La décomposition du prix est la suivante : -Travaux Conception-Réalisation : 766 317,88 € TTC ; -CEE Travaux Conception-Réalisation : 16 869,73 € ; -P1 : 2 926 286,71 € TTC ; -P2 : 1 108 673,67 € TTC ; -P3 : 1 545 530,49 € TTC ; -P3 Amiante : 480 000 € TTC ; -CEE P3 : 20 998,33 € ;
2021/30.1	Achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement (2 lots) Lot 01 : Matériel pédagogique	RIVIERA OFFICE 2720 chemin de Saint Bernard Les Moulins Porte 14 06220 VALLAURIS	14/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 60 000 € HT
2021/30.2	Achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement (2 lots) Lot 02 : Jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d'aménagement	RIVIERA OFFICE 2720 chemin de Saint Bernard Les Moulins Porte 14 06220 VALLAURIS	14/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 45 000 € HT
2021/31.1	Acquisition de livres et mission de conseil (2 lots)	SAS DECITRE 16 Rue Jean Desparmet 69371 LYON CEDEX 08	05/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 10 000 € HT

	Lot 01 : Ouvrages boutique destinés à la vente			
2021/31.2	Acquisition de livres et mission de conseil (2 lots) Lot 02 : Ouvrages bibliothèque	SAS DECITRE 16 Rue Jean Desparmet 69371 LYON CEDEX 08	05/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 2 000 € HT
2021/32	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un mode de gestion et sa mise en œuvre pour la gestion du service public de l'assainissement des eaux usées de la commune de Pégomas	Groupement conjoint SELAS OLSZAK & LEVY (mandataire) / ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT 3 rue GRANDIDIER 67000 STRASBOURG	19/10/2021	24 500 € HT
2021/34.1	Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (03 lots) Lot 01 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules pour les véhicules de la CAPG	MULTI ATTRIBUTAIRE -TOTAL ENERGIES MARKETING 562 Avenue du Parc de l'Ile 92029 NANTERRE -SAS BTF CONSULTING 2 rue de la Boucherie 06620 CIPIERES -WEX EUROPE SERVICES 20 rue Cambon 75001 PARIS -WEX FLEET FRANCE SAS 102 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	21/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 250 000 € HT
2021/34.2	Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (03 lots) Lot 02 : Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules pour les véhicules de la Régie des transports Sillages	MULTI ATTRIBUTAIRE -TOTAL ENERGIES MARKETING 562 Avenue du Parc de l'Ile 92029 NANTERRE -SAS BTF CONSULTING 2 rue de la Boucherie 06620 CIPIERES	21/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 20 000 € HT

		-WEX EUROPE SERVICES 20 rue Cambon 75001 PARIS		
		-WEX FLEET FRANCE SAS 102 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS		
2021/34.3	Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (03 lots) Lot 03 : Fourniture de carburant en vrac livré dans des citernes	BERGON SAS 88 Avenue du Peyrat, ZA du Grand Pont 83310 GRIMAUD	21/10/2021	Pas de montant minimum Montant maximum par période : 105 000 € HT

Le conseil de communauté prend acte.

3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

BD2021_050	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2021) - Subventions aux propriétaires
BD2021_051	Renouvellement adhésions 2021 aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi
BD2021_052	Restauration de l'église Saint Martin - Commune des Mujouls - Clôture de l'opération
BD2021_053	Travaux divers sur le bâtiment de la mairie et abords de la chapelle Sainte-Marthe - Commune des Mujouls
BD2021_054	Parc multimodal du château à Mouans-Sartoux Approbation du règlement intérieur
BD2021_055	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2021) - Subventions aux propriétaires
BD2021_056	Marché public – Groupement de commande constitué de la Ville de Grasse, la Ville de Peymeinade et de la CAPG. Procédure formalisée avec négociation – Marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique des installations du Pays de Grasse, de la Ville de Grasse et de la Ville de Peymeinade (3 lots).Attribution des marchés.
BD2021_057	Rénovation de l'éclairage public - Commune de Cabris

BD2021_058	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Maîtrise d’œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente de la commune de Cabris - Avenant n°1 au marché n°2021/07
BD2021_059	Délégation de maîtrise d’ouvrage du SMIAGE à la CAPG - Prévention des inondations chemin des Alouettes à Grasse
BD2021_060	Rénovation de l’auberge communale - Commune de Briançonnet
DB2021_061	Marché public – Appel d’offres ouvert – Achat et livraison de fourniture de matériel pédagogique, jeux éducatifs, petit matériel de sport et petit mobilier d’aménagement (02 lots) - Attribution des accords-cadres à bons de commande
DB2021_062	Marché public – Appel d’offres ouvert – Fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse (03 lots) - Attribution des accords-cadres à bons de commande
DB2021_063	Contrat de territoire du Département des Alpes-Maritimes : Convention HORIZON 2026
DB2021_064	Règlement de fonctionnement des établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE)

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°189 : Election d’une vice-présidente/vice-président au sein du bureau communautaire

Suite aux opérations de votes :

(Vote à bulletins secrets : votants 61 : 55 votes POUR, 6 votes BLANCS) ;

Le Président proclame le conseiller communautaire suivant élu vice-président :

- Claude SERRA

Et le déclare installé dans ses fonctions.

N°190 : Election d’un autre membre du bureau

Suite aux opérations de votes :

(Vote à bulletins secrets : votants 61 : 60 votes POUR, 1 vote BLANC) ;

le Président proclame le conseiller communautaire suivant autre membre du bureau:

- Bernard ROUX

Et le déclare installé dans ses fonctions.

N°191 : Désignation de représentant au sein des syndicats et organismes extérieurs

Après en avoir délibéré et procédé aux votes, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les représentant.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein des syndicats et organismes extérieurs :

STRUCTURES	REPRESENTANTS
SCOT Ouest	M. Maxime PELLETIER titulaire et M. Bernard ROUX suppléant
SMED	M. Bernard ROUX suppléant
SI3V	M. Bernard ROUX titulaire
PNR Verdon	M. Stéphane MAILLARD suppléant
SCIC TETRIS	M. Jérôme VIAUD titulaire
Lycée DE CROISSET	M. Christian ORTEGA suppléant

- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux présidents des syndicats mixtes concernés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la SCIC TETRIS et à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale et au chef de l'établissement De Croisset.

N°192 : Modification des délégations du conseil de communauté au bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** de déléguer l'attribution suivante supplémentaire au bureau :

- **CONCLURE** les actes constitutifs de servitudes en lien avec les compétences « eau » et « assainissement » et autoriser monsieur le président à les signer ;
- **DE PRECISER** que les attributions suivantes ont été déléguées au bureau communautaire :
 - **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, hors les marchés passés sans formalité préalable, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 - **AUTORISER** les demandes de subvention par la communauté d'agglomération ;
 - **EXERCER** au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
 - **AUTORISER** de signer et déposer les demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol ;
 - **PROCEDER** aux acquisitions et cessions foncières n'excédant pas un montant de 20 000 euros ainsi qu'effectuer toutes les démarches préalables qui en découlent ;
 - **CREER ou ADHERER** à des groupements de commande ;

- **RENOUVELLER** l’adhésion à des associations dont la CAPG est membre ;
 - **ACCEPTER** les délégations de maîtrise d’ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;
 - **INSTAURER** ou **MODIFIER** les règlements intérieurs des équipements et services ;
 - **CONCLURE** les actes de rétrocession de réseaux à titre gratuit à la CAPG ;
 - **CONFIER** les délégations de maîtrise d’ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;
 - **ACCORDER** les subventions et avances au titre de la Région aux propriétaires occupants dans le cadre des Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat dans la limite des crédits inscrits au budget ;
 - **REMBOURSER** aux usagers les trop-perçus sur droits d’entrée ou abonnements en cas de défaut de service dans la limite de 5000 euros par an pour l’ensemble des usagers ;
- **DE PRENDRE ACTE** qu’il sera rendu compte des travaux du bureau communautaire et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l’organe délibérant conformément aux dispositions du dernier alinéa de l’article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

N° 193: Contrat de territoire du Département des Alpes-Maritimes : Convention HORIZON 2026

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer le Convention Horizon 2026 avec le Département des Alpes-Maritimes ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demande de financement de la CAPG auprès du Département dans le cadre de ce contrat, ainsi que de solliciter les cofinancements de l’Etat, des collectivités et de l’ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2021 et suivants ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente décision ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Président du département des Alpes-Maritimes.

N°194 : Budget Régie des Transports SILLAGES – Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la Décision Modificative N° 1 de 2021 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d’investissement ainsi que son total qui lui est présenté pour l’exercice 2021 et de l’arrêter comme détaillé ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le chef de service gestion comptable de de Grasse.

N°195 : Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG06) relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes, jointe en annexe, relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer, à signer, à notifier et gérer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°196 : Action expérimentale de promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville : le « Bus de l'entrepreneuriat pour tous » / Signature d'une convention pluriannuelle (2021-2023) d'objectifs et de financement avec l'Association pour le Conseil des Entrepreneurs Créateurs - Boutique de Gestion de la Côte d'Azur (ACEC-BGE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre par l'ACEC-BGE de l'action expérimentale de promotion de l'entrepreneuriat du « Bus de l'entrepreneuriat pour tous » dans les quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2023 annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière annuelle d'un montant de 1 750€ en 2021 ; 2 555€ en 2022 ; 3 275 € en 2023, soit un montant total de 7 580 € au titre de la mise en œuvre de l'action ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants.

N°197 : Parc d'activités de l'Argile (Mouans-Sartoux) / travaux d'aménagement de la voie B/ offre de concours de L'ASLLAICA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la réalisation de travaux d'aménagement de la voie B sur le parc d'activité de l'Argile à Mouans-Sartoux ;

- **D’APPROUVER** le principe et les conditions de l’offre de concours de l’ASSLAICA pour un montant de 139 833 € HT soit 167 799,60 € TTC ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’offre de concours ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions avec les propriétaires privés concernés par les travaux ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à lancer les marchés, signer les avenants ou tout autre document relatif à cette opération ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants.

N°198 : Agriculture - Convention de transaction avec le Département des Alpes-Maritimes relative au partenariat financier dans la lutte contre le Frelon asiatique pour les années 2019 et 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le projet de convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et le Département des Alpes-Maritimes ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et le Département des Alpes-Maritimes ;
- **DE DIRE** que les crédits, pour un montant total de 12 851.21 €, sont inscrits au budget 2021.

N°199 : Agriculture - Convention pluriannuelle avec le Département des Alpes-Maritimes relative au partenariat financier dans la lutte contre le Frelon asiatique

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le projet de convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et le Département des Alpes-Maritimes ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et le Département des Alpes-Maritimes ;
- **DE DIRE** que la Communauté d’Agglomération veillera à ce que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 et suivants, plafonnés à 10 000 € comme stipulé dans la convention.

N°200 : Modification du procès-verbal de mise à disposition d’un bien appartenant à la ville de Grasse à la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse dans le cadre de la création d’un Campus Universitaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le nouveau procès-verbal mise à disposition des immobilisations détaillées dans les annexes 1 et 2 de la présente délibération pour un montant à l’actif de 973 151,93 € TTC et au passif de 801 631,65 € TTC qui annule et remplace le précédent ;

- **APPROUVER** la mise à disposition de la quote-part de l'emprunt nécessaire au financement des travaux déjà réalisés pour la réalisation d'un campus universitaire, soit 643 389,80 € TTC et le principe de son remboursement par la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet et Monsieur le Chef de service comptable de Grasse.

N°201 : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Grasse pour la création d'un campus étudiant dans l'ancien Palais de justice

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **APPROUVER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la Commune d'un montant prévisionnel de 6 483 396,75 € TTC ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour un montant de 6 483 396,75 € TTC tel que présenté ci-dessous ;

PLAN DE FINANCEMENT DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
REALISATION D'UN CAMPUS UNIVERSITAIRE

	COMPTE	DEPENSES	COMPTE	RECETTES
Etudes préalables	458103	61 008,81		
Bureau de contrôle	458103	37 440,00		
Mission CSPS	458103	12 120,00		
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	458103	29 064,00		
Maître d'œuvre	458103	521 887,20		
Travaux	458103	5 291 476,74		
Equipement	458103	530 400,00		
Subvention Etat DSIL			458203	506 938,15
Subvention Région CRET 2			458203	2 154 762,00
Subvention département			458203	1 800 000,00
Subvention DSIL équipement			458203	210 000,00
Emprunt			458203	456 610,20
FCTVA (part Ville)			458203	131 499,66
FCTVA (part CAPG)			458203	1 063 536,40
CAPG			458203	160 050,34
TOTAL TTC		6 483 396,75		6 483 396,75

- **APPROUVER** la quote-part de l'emprunt nécessaire au financement des travaux dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage soit 456 610,20 € et son remboursement par la Communauté d'Agglomération ;
- **APPROUVER** le principe de perception des subventions des partenaires institutionnels par la Ville de Grasse ;

- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec la C.A.P.G relative à cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet et Monsieur le Chef du service comptable de Grasse.

N°202 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec l'association CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS DE GRASSE – 2021/2023

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :
(Dominique BOURRET ne prend pas part au vote)

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à l'Association Centre de développement culturel du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°203 : Subvention 2021 à l'association « ASA Grasse » pour la manifestation « Rallye du Pays de Grasse »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VERSER** une subvention de 15 000 € à l'association ASA Grasse pour l'organisation de son « Rallye du Pays de Grasse » 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget, au chapitre 65, article 74 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

N°204 : Diminution de la capacité d'accueil familial de l'établissement d'accueil du jeune enfant « l'étoile des pioupious ».

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la diminution de la capacité d'accueil de familial de l'établissement du jeune enfant « L'étoile des Pioupious » passant ainsi cet accueil de 5 places à 3 places.
- **DE MODIFIER** l'agrément modulable de l'accueil familial à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Horaires /Jours	lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h00-8h00	1 place
8h00-17h00	3 places
17h00-19h00	1 place
	Mercredi
7h00-19h00	1 place

N°205 : Opération d'acquisition en VEFA de 129 logements locatifs sociaux dont 38 financés en PLS, résidence « Le Parc » située 175 avenue Emmanuel Rouquier / Chemin de la Tourache à Grasse (06 130) - Garantie d'emprunts PLS Caisse d'Epargne Grand Est Europe accordée à la SA d'HLM BATIGERE - Contrats de Prêt N°GEE21067-000 et N°GEE21067-001

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêt N° GE21067-000 et GE21067-001 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits contrats de prêt ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et BATIGERE SA D'HLM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°206 : Opération d'acquisition en VEFA de 129 logements locatifs sociaux dont 91 financés en PLUS et en PLAI, résidence « Le Parc » située 175 avenue Emmanuel Rouquier / Chemin de la Tourache à Grasse (06 130) - Garantie d'emprunts CDC accordée à la SA d'HLM BATIGERE - Contrats de Prêt N°126983

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 126983 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et BATIGERE SA D'HLM ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et BATIGERE SA D'HLM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°207 : Opération d'acquisition en VEFA de 26 logements en accession sociale financés en PSLA, résidence "Arletty" à Mouans-Sartoux (06 370) - Garantie d'emprunts CREDIT COOPERATIF accordée à ERILIA - Référence du Prêt N° A922104V

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° A922104V établi par le Crédit Coopératif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de Prêt signé entre la Crédit Coopératif et la SA d'HLM ERILIA ;

- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM ERILIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°208 : Avenant n°5 au contrat territorial entre le SMIAGE Maralpin et la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DECIDE** d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°5 au contrat territorial avec le SMIAGE Maralpin ;
- **DE DIRE** que le montant de la contribution est inscrit au budget 2021.

N°209 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers du SMED

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2020 du SMED.

N°210 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers d'UNIVALOM

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2020 d'UNIVALOM.

N°211 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2020.

N°212: Avis Dossier d'Utilité Publique : Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DONNER** un avis favorable quant au projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur présentant le caractère indéniable de l'utilité publique.
- **DE NOTIFIER** à l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet ; à savoir : M. le Préfet des Bouches du Rhône et pour information à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes

N°213: Signature de la convention relative au financement des études de niveau avant-projet de la phase 1 du projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention portant sur la phase 1 du projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) ;
- **DE PRECISER** que les dépenses seront prévues aux budgets 2022 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention portant sur la phase 1 du projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

N°214 : Gestion du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages – Approbation du principe de la Délégation de Service Public

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

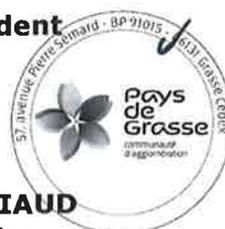
- **D'APPROUVER** le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public des transports publics (urbains et scolaires), à savoir la gestion de toutes les lignes à l'exception de la ligne urbaine 41, et les lignes scolaires 23S et 24S, au vu du rapport de présentation rédigé à l'attention du Conseil communautaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager la procédure de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion du service public des transports publics (urbains et scolaires), à savoir la gestion de toutes les lignes à l'exception de la ligne urbaine 41 et les lignes scolaires 23S et 24S, en application des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants, ainsi que celle décrite aux articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 16h40.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 08 novembre 2021

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes